

pouvoir au Chili. Après l'arrivée de l'Unité Populaire au pouvoir, le prix a chuté à 48 cents. Et on sait que les Etats-Unis jouent un rôle déterminant dans la fixation de ces prix.

Chantage au crédit ! Aux tarifs commerciaux ! Voilà une forme de siège économique du Chili, au moment même où ce dernier demande aux travailleurs un effort supplémentaire pour rembourser les grands trusts internationaux. Quarante pour cent (oui, 40 %) des réserves du Chili sont actuellement consacrées à éponger la dette extérieure ! On voit ici à quelles absurdités conduit le légalisme jusqu'aboutiste sur le terrain national et international. *Imaginons seulement un instant qu'en 1917 la jeune république des Soviets se soit engagée à acquitter le fameux emprunt russe et autres dettes contractées par le tsarisme décadent. Saignée à blanc sur le plan économique, jamais elle n'aurait pu mener à bien la guerre civile contre la réaction blanche à l'intérieur et les armées du capital international à l'extérieur ! Jamais ! C'est aussi simple que ça.*

Pour échapper au blocus, au chantage économique, l'Unité Populaire est amenée à rechercher des échappatoires : ainsi, l'accord commercial passé avec les pays andins, et en particulier l'Argentine du tortionnaire Lanusse, pour l'abaissement des tarifs douaniers sur 5000 articles.

De tels accords expliquent peut-être en partie les inflexions que connaît la politique internationale de l'Unité Populaire. Ainsi, un sénateur fougueux et énergique déclarait en 1968 à la tribune du Sénat chilien :

*« Qu'il plaise ou non aux gouvernements réactionnaires, le mouvement populaire chilien sera implacable et solidaire avec ceux qui luttent par les moyens légaux ou les armes à la main pour la révolution latino-américaine et je demande que mes paroles soient enregistrées ».*

Elles l'ont été. Malheureusement pour le sénateur osé qui n'était autre que Allende soi-même. Depuis il en a rabattu. Lorsque en août dernier, les six militants révolutionnaires argentins, combattants de la révolution latino-américaine, évadés des gêoles de Rawson, firent atterrir au Chili un avion détourné et demandèrent asile, leur sort fut remis « légalement » entre les mains de la Cour Suprême. Le sous-secrétaire d'Etat au ministre de l'Intérieur, membre du PC chilien, anticipant sur la décision de la Cour Suprême, déclara même que, selon lui, les réfugiés relevaient du droit commun et non de l'asile politique. En conséquence, il était envisagé de remettre les réfugiés à leurs tortionnaires argentins. Les manifestations organisées par le MIR et certains secteurs du PS pour la défense de nos camarades furent dispersées. Si, finalement, les six rescapés reçurent l'autorisation de partir pour Cuba, c'est qu'entre temps, à Trelew, dix-sept de leurs camarades avaient été sinistrement exécutés sans jugement dans